

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DDCT 49 Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer cinq conventions en vue de la labellisation en tant que Maisons de Services au Public (MSAP) des Points d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) de Paris.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer cinq conventions avec l'association gestionnaire, la CAF et la CPAM en vue de la labellisation par l'État des PIMMS en tant que Maisons de Services au Public ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement, en date 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 31 mai 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 31 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à signer les cinq conventions annexées à la présente délibération, avec l'Association Points d'Information Médiation Multi Services, la CAF et la CPAM en vue de la labellisation par l'État des PIMMS en tant que Maisons de Services au Public.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO